

DEC200723DERCI

Décision portant renouvellement de M. Pascal DAYEZ-BURGEON aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à BRUXELLES (DERCI)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit, aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1er octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC150018DAJ du 16 mars 2015 portant nomination de M. Pascal DAYEZ-BURGEON aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à BRUXELLES ;

Vu la décision DEC171416DERCI du 09 mai 2017 portant renouvellement de M. Pascal DAYEZ-BURGEON aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à BRUXELLES ;

Vu la décision DEC182630DERCI du 30 octobre 2018 portant renouvellement de M. pascal DAYEZ-BURGEON aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à BRUXELLES ;

DECIDE :

Art. 1er. – M. Pascal DAYEZ-BURGEON est renouvelé dans ses fonctions de directeur du Bureau du CNRS à BRUXELLES, pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} septembre 2020

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Antoine Petit

